

COMMUNE DE MITTELBERGHEIM

EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2012

Cour école élémentaire : demande de subvention pour travaux d'accessibilité handicapés

Une demande de subvention a été déposée auprès des sénateurs Fabienne Keller et André Reichhardt en vue d'obtenir une aide pour la création d'un accès handicapé donnant dans le préau.

L'escalier menant à la cour de l'école élémentaire sera refait pour des raisons de sécurité. En effet, la pierre formant les marches s'effrite dangereusement et, en cas d'accident, la responsabilité du maire pourrait être engagée. Dans le même ordre d'idée, l'escalier extérieur donnant à l'atelier communal sera mis aux normes.

Démarche « O pesticide » : projet d'acceptation de la charte d'entretien et de gestion des espaces communaux

La commune s'est engagée à signer la charte d'entretien et de gestion des espaces communaux « démarche O pesticide ».

Cette charte traduit l'engagement volontaire de la commune dans une démarche progressive et continue de ne plus utiliser de produits phytosanitaires. Elle contribuera ainsi à préserver la qualité de la ressource en eau, enjeu majeur pour le développement de l'Alsace.

La démarche entreprise par la collectivité comprend trois niveaux successifs de mise en œuvre dans des temps impartis :

Niveau 1 : Elaboration d'un plan d'entretien communal ou d'un plan de gestion différenciée, formation des agents, avec une périodicité de trois ans minimum, aux méthodes permettant la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et à la maîtrise des techniques alternatives au desherbage chimique. La commune s'engage à mettre en place les actions prévues au niveau 1 au plus tard dans l'année suivant la signature de la présente charte.

Niveau 2 : Respect des préconisations du plan d'entretien et de gestion des espaces communaux, suppression de l'utilisation de produits phytosanitaires sur les zones classées à risque élevé pour la ressource en eau, réduction de 70% de la quantité de produits phytosanitaires utilisés, dont les herbicides, sur une période de trois années,

Niveau 3 : Suppression de l'utilisation de produits phytosanitaires depuis au moins un an, engagement de la collectivité à ne pas utiliser de produits phytosanitaires durant les trois ans à venir. La commune s'engage à définir un échéancier pour atteindre au minimum le niveau 2 au bout de trois ans. L'objectif est d'atteindre à terme le niveau 3.

Pour chacun de ces trois niveaux, il sera attribué officiellement à la collectivité, tous les trois ans une « distinction » lui permettant de rendre ainsi lisible son engagement dans la durée.

Dans son ensemble les conseillers municipaux émettent un avis favorable à cette démarche « O pesticide » mais souhaitent une implication plus forte de tout le village.

Demandes de subvention

Le conseil municipal émet un avis défavorable aux requêtes suivantes : Association pour l'édification d'un monument à la mémoire des soldats du Bas-Rhin « Morts pour la France » en Afrique du Nord – A.M.A.N. 67 et les les Dauphins d'Obernai.

Désignation d'un conseiller municipal siégeant aux conseils d'écoles

La réglementation n'étant pas respectée à ce jour dans notre commune, Monsieur le Maire propose de désigner un conseiller municipal qui fera partie du conseil d'écoles à compter de la rentrée prochaine et jusqu'à la fin de ce mandat municipal. Monsieur Marc Mappus a été élu à ce poste.

Voirie communale : d'autorisation d'occupation du domaine public (restaurant Lindeplatzel)

La commune signera une convention d'occupation du domaine public avec le nouveau propriétaire du restaurant Lindeplatzel. En effet, pour que son établissement soit conforme à la réglementation en vigueur, il est tenu de créer un accès pour les personnes à mobilité réduite. La réalisation débordera très légèrement sur la voie publique.

Quelques autres remarques ont été soulevées quant au stationnement sur la place de parking communale devant le restaurant :

- les véhicules ne devront pas stationner du côté de la rampe d'accès handicapés afin de laisser le passage libre pour permettre aux riverains de bien circuler dans cette zone,
- matérialiser les emplacements de stationnement non pas avec de la peinture mais avec un type de cloutage afin d'assurer le plus de places possibles. La commune effectuera les travaux.
- garder une place de retournement sur ce parking car c'est le seul endroit où les automobilistes peuvent manœuvrer dans les meilleures conditions,
- proposer au restaurateur que les clients puissent se garer dans la cour de la propriété.

Santé et prévoyance des agents territoriaux

Le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 réforme le système de participation des employeurs à la protection sociale complémentaire (santé et prévoyance) de leurs agents suite à une directive européenne. L'objectif de ce décret est de donner un cadre réglementaire à la participation des employeurs publics à la protection sociale de leurs agents. Les conseillers municipaux prennent acte de cette procédure.

Plantation de vignes – chemin Stein

Monsieur Stéphane Wantz attire l'attention que la rangée de vignes plantée récemment est trop proche du sentier du tour du village. Monsieur le Maire informera le propriétaire dans les meilleurs délais.

Rue Holzweg: écoulement de l'eau par période orage

Monsieur Marc Mappus informe que lors des fortes précipitations de fin 2011 un tronçon du trottoir du chemin Holzweg, au niveau des propriétés Dolder, Fleureau, etc, a subi de fortes dégradations. Monsieur le Maire propose de voir ce problème avec la commission « voirie » qu'il réunira prochainement.

Fleurissement dans le village

Les plantations sont pratiquement terminées. Reste maintenant à les entretenir durant la période de floraison. Madame Rohrer-Cavodeau, membre du conseil municipal et chargée du fleurissement, tient à remercier les bénévoles et les membres de la commission fleurissement pour leur soutien.